

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2012 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme LAURIE GIRARD, née le 5 décembre 1993 à CLERMONT-FERRAND (063), en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**, à finalité PROFESSIONNELLE, Mention SCIENCES DU LANGAGE, spécialité DIDACTIQUE DES LANGUES ET DES CULTURES – FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE ET SECONDE (FLES)

mention *assez bien*

est délivré à **Mme LAURIE GIRARD**

au titre de l'année universitaire 2015-2016, et confère **le grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 mai 2017

Le titulaire

Le Président




UCA
UNIVERSITÉ
CLERMONT
AUVERGNE

N° CLERAUV 12886217

/2017201504935

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*




CLERMONT-FERRAND
UNIVERSITÉ
AUVERGNE

Marie-Danièle CAMPION